

**DÉCRET N° 2025 – 237 DU 07 MAI 2025**

portant nomination des magistrats élus par leurs pairs pour  
siéger au Conseil supérieur de la Magistrature.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi organique n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil supérieur de la Magistrature, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2018-02 du 02 juillet 2018 ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-12 du 25 février 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 mai 2025,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées après élection au Conseil supérieur de la Magistrature aux postes ci-après :

- Au titre de représentant titulaire des magistrats du siège  
monsieur **Vihognon Hervé GNANSOUNOU**
  
- Au titre de représentant des magistrats du parquet  
monsieur **Samuel NOUTOHO**

- Au titre du représentant suppléant des magistrats du parquet  
monsieur **Adéola Paul Richard da-MATHA**.

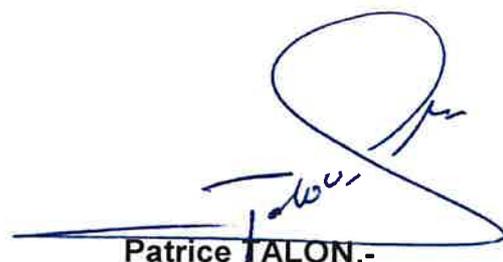
## Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-073 du 23 février 2021 portant nomination des magistrats élus par leurs pairs pour siéger au Conseil supérieur de la Magistrature ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 mai 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**José TONATO**  
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,



**Yvon DETCHENOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MJL 2 ; AUTRES MINISTÈRES 19 ;  
SGG 1 ; INTÉRESSÉS 3 ; JORB 1